

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 MARS 2021  
N° 2021-01

**Étaient présents** : Mme CUISSET (Maire) – Mme GOULFERT – M. MERCIER – Mme CHALET – M. DUPONT – Mme VALAT – M. RAMUS (Adjoints) – M. CASSIN – Mmes BUISSON – GOY – CATCEL – MM. POURTIER – RIGAUD – Mme CASSIN – MM. BOURDEAUX – GUERRIER – Mmes TEYSSOT – TARNOWSKI – COUPERIER – MAMBIE – MM. MAYET – LIOGIER.

**Ont donné procuration** : M. MEUNIER à Mme CUISSET  
M. BERT à M. RAMUS  
Mme SEJALON-MICAUD à M. CASSIN  
Mme CUBIZOLLE à Mme VALAT

**Était absent** : M. BURGAT

**Secrétaire de séance** : Mme Angéline VALAT

Ouverture de la séance à 20 h 30.

En préambule, Mme le Maire informe les conseillers municipaux présents de la retransmission des débats sur Facebook.

**I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/11/2020**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2020.

**II. DÉCISIONS DU MAIRE**

Dans le cadre des délégations du conseil municipal accordées au Maire, par délibérations du 15 avril 2014, du 14 décembre 2015 et du 19 septembre 2017, conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions suivantes :

- décision n° 2020-19 du 20 novembre 2020 – Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Allier – « Plan de relance Voirie »
- décision n°2020-20 du 4 décembre 2020 – Demande de subvention à la Région au titre des Équipements sportifs
- décision n°2020-21 du 11 décembre 2020 – Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Allier –« Plan de relance Bâti »
- décision n°2020-22 du 11 décembre 2020 – Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Bonus Relance 2020-2021
- décision n°2020-23 du 18 décembre 2020 – Ligne de trésorerie – Contractualisation
- décision n°2021-01 du 13 janvier 2021 – Maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux – Marché de fournitures courantes et services
- décision n°2021-02 du 26 janvier 2021 – Bail à loyer – Convention précaire – Avenant n°3
- décision n°2021-03 du 26 janvier 2021 – Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 – Programme général d'aide aux travaux aux bâtiments communaux
- décision n°2021-04 du 26 janvier 2021 – Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Allier – Dispositif de soutien aux services en milieu rural
- décision n°2021-05 du 26 janvier 2021 – Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 – Programme spécifique – Prévention des risques
- décision n°2021-06 du 26 janvier 2021 – Demande de subvention à la Région au titre de l'intervention régionale pour la sécurité des auvergnats et des rhônalpins
- décision n°2021-07 du 28 janvier 2021 – Demande de subvention à la Région au titre du Contrat Ambition Région
- décision n°2021-08 du 29 janvier 2021 – Demande de subvention à Vichy Communauté – Enveloppe « Centre Bourg »
- décision n°2021-09 du 29 janvier 2021 – Accord-cadre à bons de commande – Marché de travaux

Suite à la demande de M. Mayet, les décisions prises par Mme le Maire seront transmises aux conseillers municipaux avec le rapport de présentation.

- concession n°3062 du 12.II.2020 – Renouvellement concession 15 ans pleine terre 2 corps – Mme SEGUR Odette
- concession n°3063 du 12.II.2020 – Renouvellement concession 30 ans pleine terre 2 corps – Mme THEVENET Martine
- concession n°3064 du 30.II.2020 – Renouvellement concession 15 ans pleine terre 2 corps – Mme LAURENT Michèle
- concession n°3065 du 30.II.2020 – Renouvellement concession 15 ans pleine terre 2 corps – Mme BRY Roselyne
- concession n°3066 du 30.II.2020 – Renouvellement concession 15 ans pleine terre 2 corps – M. DELOEUVRE Farid
- concession n°3067 du 15.II.2020 – Acquisition caverne 15 ans – M. EMBRUN Paul
- concession n°3068 du 21.01.2021 – Renouvellement concession 30 ans pleine terre 2 corps – M. Michel GRIFFET
- concession n°3069 du 28.01.2021 – Acquisition concession pleine terre 2 corps 30 ans – Mme MECHABET Sarah

### III. PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

#### 1) Service Enfance Jeunesse (Délibérations n°01 et 02)

a) Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, Mmes COUPERIER et MAMBIE – MM. MAYET et LIOGIER ne prennent pas part au vote, la suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, suite à la demande de réaffectation au service technique et d'intégration directe au grade d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe de M. Marc SOBRINO.

b) Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, Mmes COUPERIER et MAMBIE – MM. MAYET et LIOGIER ne prennent pas part au vote, la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (26/35<sup>e</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 afin de procéder au recrutement d'un nouvel animateur au service enfance-jeunesse en remplacement de l'agent réaffecté au service technique.

M. Mayet demande pourquoi le poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet est remplacé par un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (26 h).

Mme le Maire précise que M. Sobrino était mis à disposition de Vichy Communauté pendant les vacances scolaires. Cette mise à disposition ne se fait plus, il convenait donc d'adapter le temps de travail de l'agent recruté aux besoins actuels.

#### 2) Service technique (Délibérations n°03 et 04)

a) Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, Mmes COUPERIER et MAMBIE – MM. MAYET et LIOGIER ne prennent pas part au vote, la création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 suite à la demande de réaffectation au service technique et d'intégration directe au grade d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe de M. Marc SOBRINO.

b) Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, Mmes COUPERIER et MAMBIE – MM. MAYET et LIOGIER ne prennent pas part au vote, la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, suite à la demande de mutation de M. Mikael BATISSE et à son remplacement par un agent détenant le grade d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe.

Mme le Maire confirme à M. Mayet que M. Sobrino remplacera M. Batisse au Centre Technique Intercommunal suite à sa mutation à la commune de Bellerive/Allier au 1<sup>er</sup> avril prochain.

#### 3) Accueil périscolaire (Délibérations n°05 et 06)

a) Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, Mmes COUPERIER et MAMBIE – MM. MAYET et LIOGIER ne prennent pas part au vote, l'augmentation de la durée hebdomadaire annualisée de travail du poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 30 h à 32,50 h à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021., en raison des tâches supplémentaires confiées à l'agent dans le cadre de la direction de l'accueil périscolaire.

b) Le conseil municipal approuve à l'unanimité, Mmes COUPERIER et MAMBIE – MM. MAYET et LIOGIER ne prennent pas part au vote, l'augmentation de la durée hebdomadaire annualisée de travail du

poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 30 h à 32,50 h à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, en raison des tâches supplémentaires confiées à l'agent dans le cadre des activités d'animation à l'accueil périscolaire.

#### IV. CONVENTIONS

##### 1) Convention de formation d'entraînement au maniement des bâtons de police (Délibération n°07)

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le principe d'un conventionnement avec l'Association Moniteurs Police de la Fonction Publique Territoriale afin que les agents de police municipale de la commune bénéficient d'une formation d'entraînement au maniement des bâtons de police et autorise Mme le Maire à signer la convention.

M. Mayet précise que le bâton est un équipement qui peut être dangereux à manipuler si les agents ne sont pas formés.

Mme le Maire précise que les agents ont déjà suivi une formation théorique et pratique, il s'agit là d'un entraînement annuel régulier.

##### 2) Conventions d'assistance informatique (Délibérations n°08 et 09)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les conventions d'assistance informatique à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier suivantes :

- Support technique – assistance sur les logiciels de la société COSOLUCE
- Support technique – délivrance de certificats électroniques eIDAS via Certurope et mise à disposition d'un dispositif de télétransmission des actes au représentant de l'Etat dans le département (S<sup>2</sup>LOW/@ctes),

et autorise Mme le Maire à les signer.

##### 3) Convention de mise à disposition d'un agent auprès de Vichy Communauté (Délibération n°10)

Le conseil municipal approuve, par 22 voix pour et 4 abstentions (Mmes COUPERIER – MAMBIE – MM. MAYET – LIOGIER), la mise à disposition d'un agent à Vichy Communauté dans le cadre de l'animation France Services, à raison de 24 heures de son temps de travail, pour une durée d'un an, à compter de l'ouverture du service au public ou au plus tôt à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

M. Mayet s'interroge sur la visibilité de ce service qui sera situé à la mairie. Il demande comment sera gérée la perte des 24 heures de travail de l'agent au regard des missions assurées actuellement par celui-ci. Il note que dans certaines communes, le choix a été fait d'installer cette structure dans le bureau de poste, lieu public clairement défini, afin de pérenniser les activités de la poste.

Mme le Maire indique que ce service est très intéressant pour les personnes nécessitant une assistance en présentiel, qui n'ont pas de moyen de déplacement. C'est un service qui est attendu depuis longtemps sur la commune.

En ce qui concerne l'organisation du service administratif, M. Mathieu Buisson a été recruté début 2020, après un contrat de remplacement, en vue de l'ouverture de ce service, il n'y aura donc pas de défaillance dans l'accomplissement des missions du service administratif. Grégory Davaud a été choisi pour assurer ces fonctions, au regard de ses capacités informatiques et de ses qualités pour animer une telle structure.

Concernant la localisation, la mairie est un lieu public bien identifié pour les habitants ; France Services, situé au rez-de-jardin, aura une entrée indépendante.

Mme le Maire remercie les agents du service technique pour le travail de réaménagement des locaux qu'ils réalisent actuellement afin que la structure puisse ouvrir courant avril. La labellisation France Services est envisagée au mois de juillet.

M. Mayet précise que le groupe Votre Saint Germain n'est pas opposé à ce projet, celui-ci ayant accepté de changer de local mis à leur disposition par la commune.

#### V. RAILCOOP (Délibération n°11)

Le conseil municipal approuve, par 22 voix pour et 4 abstentions (Mmes COUPERIER – MAMBIE – MM. MAYET – LIOGIER), l'initiative de RAILCOOP d'organiser des offres de transport complémentaires à la SNCF entre Bordeaux et Lyon et décide de prendre une participation au capital de la SCIC RAILCOOP à hauteur de 18 parts à 100 € soit 1 800 €, et donne délégation à Mme le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

M. Mayet rappelle que le groupe d'opposition a sollicité le retrait de ce dossier de l'ordre du jour du conseil municipal, la société Railcoop n'ayant pas présenté publiquement son projet et les représentants du syndicat CGT SNCF ayant adressé un courrier à ce sujet. A ce jour, il est hasardeux de prendre des parts alors que rien ne dit que Railcoop ira au bout de son projet. De plus, la commune

n'est pas autorité organisatrice des transports ferroviaires et nous n'avons pas les moyens de peser sur ce projet. Beaucoup de questions subsistent concernant l'entretien du matériel, l'organisation des correspondances, les tarifs et le devenir des autres lignes. Enfin, la SNCF est en capacité de faire rouler des trains sur cette ligne.

Mme le Maire partage en grande partie ces incertitudes et a lu avec attention le courrier du syndicat CGT mais faut-il pour autant attendre que la SNCF fasse quelque chose ? Au regard de l'offre offerte aux administrés, la participation financière de la commune reste relativement faible. Nous n'avons effectivement pas réponse à toutes nos questions mais le projet de Railcoop est sérieux. Mme le Maire ne veut pas laisser passer cette opportunité qui s'offre à la commune sans y participer. Les trains s'arrêteront en gare et Railcoop envisage de proposer des services annexes intéressants ce qui permettra de valoriser notre gare. Elle précise que la commune s'est engagée dans le projet « 1001 gares » porté par la SNCF.

Mme Goulfert rappelle que le transport ferroviaire est un moyen de transport important pour les habitants. Il faut se concentrer sur leurs besoins et s'adapter à l'évolution de la demande.

#### VI. RYTHMES SCOLAIRES – RENOUELEMENT DE LA DÉROGATION POUR UNE ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE SUR 4 JOURS (Délibération n°12)

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 4 abstentions (Mmes COUPERIER – MAMBIE – MM. MAYET – LIOGIER), émet un avis favorable au maintien de la semaine de 4 jours, à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.

M. Mayet indique qu'une consultation des tous les parents aurait pu être menée pour avoir leur avis. Il rappelle que tous les médecins indiquent que ce rythme n'est pas bon pour les enfants et il fait perdre une année de scolarité.

Mme le Maire rappelle qu'une telle concertation avait été réalisée il y a 3 ans lors de la mise en place de la semaine de 4 jours.

M. Ramus rappelle également que les représentants des parents d'élèves étaient présents lors des conseils d'école et qu'ils ont donné l'avis de l'ensemble des parents d'élèves en faveur du maintien de ses rythmes. Il indique également que tous les enfants vont bien.

#### VII. VENTE D'UN LOGEMENT À CARACTÈRE SOCIAL (Délibération n°13)

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 4 contre (Mmes COUPERIER – MAMBIE – MM. MAYET – LIOGIER), donne un avis favorable à la cession du logement 16 Rue des Lilas par le bailleur social EVOLEA.

Mme Goulfert rappelle la volonté de la municipalité de favoriser la mixité sociale. Le taux de logements sociaux sur la commune est de 22,48 %, au-dessus du seuil obligatoire.

Cette vente concerne un pavillon T4 avec étage, au prix de 99 769 €.

M. Mayet intervient pour indiquer qu'il fait maintenir le parc locatif car il y a eu des pertes avec la déconstruction d'un certain nombre de logements.

Mme le Maire rappelle que cela est faux, que les logements déconstruits ont été reconstruits en nombre identique. De plus, cette vente permet de favoriser l'accession à la propriété pour certaines familles.

#### VIII. LEGS AU PROFIT DE LA COMMUNE (Délibération n°14)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le legs de Mme Jeanne SAULNIER qui sera affecté à la réalisation d'un projet d'investissement conformément à ses volontés et autorise Mme le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Mme le Maire remercie la légataire.

Suite à la demande de Mme Mambié, Mme le Maire indique que ce legs permettra de financer les projets d'investissement qui seront prévus au budget de cette année, par exemple, la création du pôle de santé.

#### IX. INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION (Délibération n°15)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, Mmes COUPERIER et MAMBIE – MM. MAYET et LIOGIER ne prennent pas part au vote, l'installation de vidéoprotection sur la commune et autorise Mme le Maire à lancer les marchés correspondants et faire toutes démarches nécessaires dans le cadre de ce dossier.

Mme Valat rappelle que ce projet a été étudié lors de la commission « ressources humaines et financières » du 25 janvier dernier. Des statistiques et plans ont été présentés et transmis dans le compte-rendu de la réunion à tous les conseillers municipaux. Elle rappelle que c'est un système de protection et non de « flicage ».

M. Mayet rappelle que le groupe d'opposition a sollicité le retrait de ce dossier de l'ordre du jour du conseil municipal car un diagnostic global n'a pas été présenté. Une consultation publique aurait pu être réalisée. Il remarque que les caméras ne vont pas régler tous les problèmes et que souvent elles déplacent les problèmes de délinquance. Il faut également tenir compte des réparations et charges d'entretien à venir. De plus, il a été présenté un projet de 7 caméras alors que le DOB fait apparaître deux autres tranches d'installation.

Mme le Maire rappelle qu'un travail important de concertation a été réalisé par Mme Valat avec la police municipale, la gendarmerie et le procureur, favorable à ce projet qui était prévu dans le programme de la majorité lors des dernières élections municipales. Concernant les caméras supplémentaires prévues au Plan Pluriannuel d'Investissements, une évaluation sera faite suite à l'installation de ces 7 premières caméras et une décision sera prise en fonction.

Elle indique également que la vidéo protection a un caractère dissuasif et permet d'aider les services de gendarmerie dans le cadre d'enquêtes.

M. Mayet demande le mode de gestion de ce système.

Mme le Maire précise que le système conservera les images pendant 30 jours ; il ne sera accessible qu'aux deux agents de police municipale, Mme Valat et elle-même. Il sera fermé dans un local approprié.

## X. URBANISME

### 1) Construction d'un club house (Délibération n°16)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet d'un club house pour le tennis pour un montant de travaux estimé à 241 260 € HT et autorise Mme le Maire à signer et déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme, et à procéder à tout acte administratif nécessaire à la réalisation de ce projet.

### 2) Transformation de l'ancienne salle polyvalente en cabinet médical (Délibération n°17)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de transformation d'une ancienne salle polyvalente en cabinet médical pour un montant de travaux estimé à 1 024 920 € HT et autorise Mme le Maire à signer et déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme, et à procéder à tout acte administratif nécessaire à la réalisation de ce projet.

M. Mayet rappelle, que depuis 2014, l'opposition demande l'aménagement de local. Il y a 6 mois, le site de l'ancienne salle polyvalente devait être détruit. Les travaux s'élevaient en novembre 2020 à 600 000 € et aujourd'hui ils sont de 1 024 920 €. On va perdre également en centre-ville un local où il y avait encore quelques activités associatives.

Mme le Maire indique que la possibilité de destruction de ce local est une proposition de l'étude menée par le cabinet Axe Saône dans le cadre de la revitalisation du centre bourg. Celle-ci donnait une perspective intéressante et nouvelle sur le Mourgon.

Concernant le coût des travaux, dans un 1<sup>er</sup> temps, il était prévu la réalisation du rez de chaussée avec la création de 5 cabinets médicaux mais au vu des financements susceptibles d'être mobilisés à hauteur de 80 %, la décision a été prise de réaliser l'aménagement également de l'étage afin d'accueillir d'autres professionnels de santé.

Enfin, les associations encore utilisatrices de l'ancienne salle polyvalente pourront disposer d'autres locaux. De plus, nous disposons maintenant, avec l'aménagement de l'Espace des Marronniers, d'un espace associatif important.

## XI. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (Délibération n°05)

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité du débat d'orientation budgétaire présenté par Mme Valat et Mme le Maire.

M. Mayet demande à quoi correspondent les travaux rue de Moulins figurant au PPI.

Mme le Maire indique qu'il s'agit des travaux réalisés en 2020 et qui ne sont pas encore réglés.

M. Mayet indique que la commune a été peu touchée par la crise en ce qui concerne l'encaissement des recettes de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement quant à elles ayant été réduites en raison du confinement total, la commune aurait pu acheter une dotation de 2 masques par enfant.

Il fait part de son inquiétude quant à la capacité de la commune à financer le programme de travaux présenté, le résultat d'investissement étant de plus en plus négatif. En 2021, dans le PPI, aucun crédit n'est prévu pour la revitalisation du centre-bourg, la gare, l'aménagement du plan d'eau pour lequel d'importants frais d'études ont été payés depuis plusieurs années et l'aire de jeu au lotissement des Moulières.

Mme le Maire rappelle que la capacité de désendettement n'est que de 6 ans. Beaucoup d'investissements ont été réalisés ces dernières années, les emprunts ont été renégociés en 2017, et la commune n'a pas recouru à l'emprunt depuis 2018 afin de réduire sa dette et permettre la réalisation d'un emprunt cette année afin de financer les travaux importants prévus pour accueillir les médecins et les licenciés du club de tennis.

Elle remercie les services pour la gestion rigoureuse menée sur les dépenses de fonctionnement.

Concernant la revitalisation centre-bourg, le cabinet Axe Saône a rendu son étude en janvier qu'il convient de décliner en fiches actions. La première, prévue dès cette année, comporte la création du pôle de santé et de logements locatifs en partenariat avec le bailleur social Evoléa : ce sont deux nouveaux équipements et de nouveaux habitants à accueillir.

## **XII. INFORMATIONS DIVERSES**

### **1) Attribution de subventions - Remerciements**

Mme le Maire fait part au conseil municipal des remerciements reçues des associations suivantes suite à l'attribution de subvention au budget 2020 :

- Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier
- Comité de Gestion des Œuvres Sociales

## **XIII. QUESTIONS ECRITES DU GROUPE D'OPPOSITION**

### **1- Site internet communal**

Nous savons depuis plusieurs années que le site internet de la commune est obsolète. Malgré la multiplication des supports de communication numériques (Intramuros, page Facebook), ils ne se substituent pas à un site (le nombre d'utilisateurs potentiels d'Intramuros reste très minoritaire par rapport à l'ensemble de la population). Nous avons récemment été interpellés par des habitants qui se plaignent de l'absence d'actualisation du site, par exemple au niveau des menus de la cantine, mais cela touche certainement bien d'autres sujets.

Des Saint-Germainois signalent aussi que les horaires de la mairie ne permettant pas forcément à tous de s'y rendre facilement, la possibilité de réaliser des démarches en ligne (inscriptions à des services par exemple) faciliterait le quotidien d'un certain nombre d'usagers.

À quelle échéance comptez-vous proposer la création d'un nouveau site ? Envisagez-vous d'y intégrer une offre de démarches en ligne ? Est-il possible en attendant d'actualiser les pages qui ne seraient plus à jour ?

### **Réponse apportée par Mme Chalet**

Je rappelle que ce point figurait à l'ordre du jour de la Commission Attractivité du 1er février 2021 et dans le compte-rendu s'y rapportant.

Une étude est en cours depuis fin 2020, sachant que ce site tel qu'il est ne peut plus être réactualisé, la structure étant trop ancienne.

En conséquence, nous avons opté pour une refonte complète du site. Nous sommes actuellement en phase de consultation de différentes entreprises et de différentes solutions.

Nous avons déjà plusieurs propositions qui sont assez différentes les unes des autres.

Pour l'instant, rien n'a été budgété en investissement pour 2021, car certaines solutions consistent à facturer un contrat de maintenance, ce qui concernerait le fonctionnement.

En termes d'échéance, l'idéal serait fin d'année 2021, sinon au plus tard 2022.

Les différentes propositions seront présentées lors d'une Commission Attractivité. Un groupe de travail sera constitué pour travailler sur le contenu du site."

### **2- Ramassage des déchets**

De plus en plus de Saint-Germainois nous font part de problèmes de propreté concernant le nouveau fonctionnement du ramassage des déchets : containers surchargés, régulièrement et en particulier lors de l'épisode de tempête, poubelles dispersées dans les rues.

Quelle position défendez-vous au SICTOM sur le rythme de ramassage dans la commune ? N'est-il pas plus que temps de demander des tournées plus régulières pour les déchets recyclables ?

### Réponse apportée par M. Dupont

Je suis très étonné que de plus en plus de Saint Germanoises se plaignent auprès de votre groupe de ces problèmes de « propreté » liés au changement de rythme du ramassage des ordures recyclables sur la commune car, aucune plainte à ce sujet n'est arrivée en Mairie ni, après renseignements pris, auprès du SICTOM Sud-Allier.

Toutefois, je vous invite à diriger les Saint-Germanoises qui se plaignent vers nous, nous pourrions ainsi leur répondre directement et tenter de résoudre leurs problèmes. Etant membre du bureau du SICTOM Sud Allier, j'ai les contacts nécessaires.

Je vous informe que la décision de réduire le nombre de passages a été prise en 2018, suite à un appel d'offre de CITEO pour optimiser la collecte en milieu rural, diminuer les coûts et maîtriser ainsi les montants de TEOM demandés.

Pour cela, le SICTOM a investi fortement dans l'achat et la distribution de bacs jaunes et dans le même temps, économisé la somme d'environ 90 000€ par an correspondant à l'achat des sacs jaunes polluants qu'il fallait ensuite traiter.

A ce jour, sur toutes les communes du SICTOM Sud Allier, soit 149, aucune n'est collectée toutes les semaines.

35 000 personnes sont collectées toutes les deux semaines et environ 65 000 toutes les trois semaines.

Il faut également noter que la réduction du nombre de passages implique une réduction notable du nombre de camions sur les routes, 26 ou 17 passages en lieu et place de 52 par an d'où, une économie substantielle mais également moins d'émission de gaz.

Je précise que tous les Saint-Germanoises ont été informés que, si le bac de 240 litres distribué initialement se révélait insuffisant, ils avaient la possibilité d'en demander un plus grand de 360 litres auprès du SICTOM et c'est, par ailleurs, ce que certains ont fait.

Quant au problème des bacs qui s'envolent ou se dispersent lors des tempêtes, ni la municipalité ni le SICTOM ne sont responsables des aléas climatiques. Pour cela, je vous invite à porter une réclamation auprès « d'Eole ».

Pour conclure, nous n'avons pas l'intention de demander un changement de rythme de la collecte sélective auprès du SICTOM pour la seule commune de Saint-Germain-des-Fossés.

Il vous faut savoir que le montant de la TEOM doit correspondre au service rendu et nous ne souhaitons pas impacter nos concitoyens en leur imposant une augmentation substantielle de celle-ci, liée à une demande de traitement particulier pour notre commune.

### **3- Travaux rue de Moulins**

Vous nous avez fait part de problèmes dans la réalisation de la voirie rue de Moulins et de la décision du département, semble-t-il, de ne pas réceptionner les travaux. Tant du point de vue des travaux de voirie que des aménagements municipaux, des riverains font régulièrement part de difficultés.

Où en est la procédure au niveau des travaux de la voirie et comptez-vous informer les riverains ? Envisagez-vous de réunir ces derniers pour faire le bilan des travaux ?

### Réponse apportée par Mme le Maire

Effectivement, lors de la réception des travaux de la couche de roulement réalisés par le Département, nous avons fait état de certains dysfonctionnements :

- nettoyer les trottoirs et avaloirs des résidus de goudron, ce qui a été fait par l'entreprise chargée des travaux
- améliorer l'évacuation de certains avaloirs en formant de chaque côté une petite pente par un rabotage
- entre le bas de la rue de Moulins et l'accès à la mairie, nous avons remarqué que la forme de la route présentait un aspect « en forme de cuvette » et que l'eau stagnait. L'entreprise a accepté cette remarque et les travaux de reprise de la couche de roulement seront réalisés avant l'été.
- quelques riverains nous ont sollicités et nous les avons rencontrés afin de trouver la meilleure solution à leur problème

#### **4- Vaccination à Saint-Germain**

Depuis le mois de janvier, vous avez annoncé un lieu de vaccination à Saint-Germain, puis êtes revenus sur cette annonce, vous semblez toujours en faire l'hypothèse.

Quel est l'état des discussions avec l'ARS et Vichy Communauté sur la question ? Y a-t-il encore réellement une possibilité que Saint-Germain accueille une antenne de vaccination, et dans quel délai ?

#### **Réponse apportée par Mme le Maire**

Effectivement, le 14 janvier dernier, nous avons réuni les professionnels de santé, médecins et infirmiers, de notre commune qui ont répondu à l'appel et ont tous accepté de participer à l'ouverture d'un centre de vaccination à Saint-Germain. J'ai dès lors informé Vichy Communauté de notre demande d'agrément qui l'a relayée à l'Agence Régionale de Santé : nous pensions celui-ci acquis étant donné l'organisation médicale et administrative mise en place. Le retour de l'ARS a été négatif car elle n'était pas en capacité de fournir plus de doses, le centre de vaccination de Vichy en manquant déjà. Cusset, Bellerive/Allier et Saint-Yorre sont dans la même situation.

Mi-février, le Mayet de Montagne a obtenu l'agrément du fait de son éloignement de Vichy.

Nous avons réitéré notre demande il y a 15 jours et cette fin de semaine pour solliciter à nouveau l'ouverture du centre ne serait-ce que pour proposer les doses d'Astrazeneca dont disposent les médecins.

Aujourd'hui, nous avons reçu un message de Vichy Communauté nous informant de la possibilité d'ouvrir le centre de vaccination le 1<sup>er</sup> avril prochain car le nombre de doses livrées serait plus important : Pfizer, Moderna et peut-être Johnson et Johnson. Nous allons donc transmettre le dossier demandé à l'ARS.

#### **5- Travaux aux Vignauds**

Les travaux des Vignauds entraînent une nuisance importante pour les locataires, tant en terme de bruit et de poussière qu'au niveau de l'organisation même des opérations : les habitants ne sont pas informés des différentes échéances, des travaux sont attaqués dans certains logements puis plusieurs semaines plus tard ont lieu d'autres travaux, créant une situation d'instabilité.

Pouvez-vous nous donner la date envisagée de la fin des travaux ? N'y a-t-il pas lieu de demander au bailleur d'informer davantage les habitants et de chercher à rationaliser les interventions dans les habitations ?

#### **Réponse apportée par Mme Goulfert**

Dans le cas d'une restructuration-reconstruction de cette envergure, il est difficile de faire abstraction de certaines caractéristiques d'un chantier :

- des travaux sur site habité, en logements occupés entraînent de grosses contraintes au niveau de l'hygiène et du confort des occupants (1 seul point d'eau présent dans le logement en journée, coupures d'électricité et chauffage sur une journée), des pollutions sonores (bruit dû aux travaux) et atmosphériques (poussières excessives dues aux travaux)
- les conditions sanitaires particulières liées à la COVID entraînent des arrêts maladie du personnel

Une personne assure un accompagnement social 5 jours sur 7 toute la journée : personne avec de l'expérience qui fait preuve d'une grande compréhension, d'empathie et de bienveillance en essayant de trouver des solutions. Tous les locataires ont été informés de la présence et de la disponibilité de cette personne. Un document a été remis à chaque locataire.

Trois logements de courtoisie étaient mis à disposition des locataires les plus vulnérables, présentant des pathologies, des difficultés à la marche...

Les aléas incombant à Allier Habitat sont les suivants :

- malgré une planification rigoureuse des interventions dans les logements, des impondérables se sont produits, tels que des arrêts de maladie des ouvriers déstructurant le planning de travaux (plombier, carreleur). Les familles averties de ces interventions avaient pris des mesures d'aménagement sur la journée ; et le planning était reporté... On peut comprendre l'énervement des locataires...

Les aléas incombant aux locataires sont les suivants :

- malgré une information rigoureuse mise en place, certaines familles n'ouvraient pas la porte le matin, alors que les travaux étaient prévus... soit refus par peur de la contamination COVID, soit refus à cause d'un changement d'horaires de travail du locataire qui souhaitait se reposer jusqu'à midi... le planning des ouvriers était remis en cause, et il fallait trouver d'autres logements sur lesquels ils pouvaient intervenir... mais les locataires n'étaient pas avertis... puisque les travaux n'étaient pas prévus ce jour...

Au 01/01/21, sur 136 logements sur le site les Vignauds, 50 logements étaient vacants : vacance organisée par Allier Habitat pour éviter trop de présence de locataires sur le site pendant cette période déstructurée... Il restait 86 logements habités... Il y a eu quelques plaintes de locataires face à ces difficultés du quotidien et la commune est intervenue auprès du bailleur social.

La date envisagée de la fin des travaux pour les logements est fixée à fin avril 2021.

Allier Habitat ouvre les locations au fur et à mesure de la réception des bâtiments.

Mme le Maire ajoute qu'actuellement il n'y a plus que 24 logements vacants : 12 dans le bâtiment A (3 déjà attribués et 1 en cours), 0 dans les bâtiments B et C, 8 dans les bâtiments D et E, 1 dans le bâtiment F et 3 dans le bâtiment G. En juillet, tous les bâtiments et les pavillons devraient être réceptionnés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.